

Le Combat Social FO49

MENSUEL D'INFORMATIONS DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DU MAINE ET LOIRE

N° 8/2010 - Octobre 2010

Sommaire

- 2 Éditorial
- 3 et 4 Photos des manifestations
- 5 **Fusion programmée** des CLCC
- 6 Keolis : le syndicat FO reconstitué obtient la seconde place
- 7 Assistantes maternelles et familiales
- 8 **Grève à l'EHPAD** « Vivre Ensemble »
- 9 **Communiqués de la** confédération
- 10 **Élections aux conseils d'administration** des offices HLM
- 11 **Résultats d'élections** professionnelles
- 11 Droit syndical : mesure de la représentativité
- 12 Affichette : appel au 12/10

ENCART 1 : Tract de l'UD d'appel au 12/10

ENCART 2 : Profession de foi pour les élections des assistantes maternelles

LE COMBAT SOCIAL FO49

Journal tiré à l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière
du Maine et Loire

14, place Louis Imbach 49100 ANGERS
Tel : 02 41 25 49 60
Fax 02 41 25 49 61

E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0710S07442
Directeur de publication :
Daniel JURET

Projet de loi sur les retraites

Les confédérations doivent appeler A LA GREVE INTERPROFESSIONNELLE





Éditorial

Daniel Juret, Secrétaire Général de l'UD cgt-FO du Maine et Loire

Les salariés déjouent les pièges !

En confirmant leur détermination à faire obstacle à la mise en œuvre de la politique de rigueur, les salariés (actifs – retraités – chômeurs) se sont massivement mobilisés dans les dernières semaines : le 7 et le 23, mais aussi le 2 octobre pour défendre les droits collectifs en matière de retraite.

Porteurs de l'état d'esprit général, les millions de manifestants ont clairement démontré qu'ils ne voulaient pas du plan gouvernemental, en résistant au système d'usure et de démoralisation des journées à répétition.

Et pourtant, tout a été essayé pour éviter de poser l'exigence du retrait :

- faire croire que « le débat », « la négociation » pouvaient permettre de défendre et de préserver l'essentiel des droits des salariés,
- s'en remettre aux parlementaires pour faire évoluer le projet de loi,
- mise en avant du préjudice spécifique de telle ou telle catégorie, pour orienter la mobilisation sur d'autres aspects que les éléments essentiels de la contre réforme.

Mais toutes ces tentatives ont fait « flop », et la réalité est incontournable.

Les salariés ne veulent pas du plan WOERTH !

Ce plan n'est ni amendable, ni négociable !

Et la décision prise par notre Confédéra-

tion, dès la manifestation nationale du 15 juin à PARIS, d'en exiger le retrait, constitue incontestablement l'expression concrète de notre indépendance syndicale et porte aujourd'hui ses fruits.

Aujourd'hui, alors que l'exigence du retrait est confirmée au grand jour par les salariés, l'action efficace est à l'ordre du jour, pour obliger le gouvernement à abandonner son projet de loi.

Alors que la grève interprofessionnelle demeure le moyen pour obtenir satisfaction, une nouvelle tentative de dévoiement est organisée sur le thème « la grève ne se décrète pas et les travailleurs ne sont pas prêts !

Mais les salariés ne veulent pas se laisser faire !

Nous allons donc poursuivre, en prenant nos responsabilités, pour aider les salariés dans les entreprises et administrations à exiger des confédérations, au

plan national, qu'elles se prononcent pour le retrait du projet de loi, et pour cela, appellent à la grève interprofessionnelle.

Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général de notre Confédération l'a rappelé :

« S'il y a une journée de grève et qu'elle marche, le soir ou le lendemain matin, les salariés dans les secteurs, dans les entreprises (...), c'est là qu'ils décident de la suite du mouvement. Si on veut faire reculer le gouvernement, c'est par le rapport de force ».

C'est sur cette base que toutes nos structures syndicales vont préparer la journée du mardi 12 octobre 2010, qui, pour FO, doit être une journée de grève interprofessionnelle !

Poursuivre sur cette orientation, c'est poursuivre dans la voie de l'indépendance syndicale, contre le corporatisme.

Angers, le 04/10/2010



Images des manifestations

7 septembre, 23 septembre... et même samedi 2 octobre, les salariés se sont massivement mobilisés.

La détermination des salariés à mettre en échec la contre réforme des retraites est incontestable. N'est-il pas temps que les confédérations syndicales appellent à la grève interprofessionnelle pour exiger le retrait du projet de loi ?





En direct des syndicats :

Fusion programmée des CLCC (centre de lutte contre le cancer) de Nantes et d'Angers

Nos camarades du Centre de Lutte Contre le Cancer d'Angers (le centre Paul Papin), nous alertent. Michèle POISSON, secrétaire du syndicat FO du Centre d'Angers nous indique :

« Alors que depuis des mois, les directions des centres de Nantes et d'Angers nous répétaient qu'il n'y aura pas de fusion, ça y est !

À mon retour de vacances à une commission de concertation, les deux directions nous présentaient le projet qui doit être sur pieds au 1er janvier 2011, pour une fusion-création "d'un grand pôle OUEST de la cancérologie" » .

Et elle poursuit :

« La direction d'Angers nous soutient à ce jour qu'il n'y aura aucun licenciement, sauf que Nantes en a déjà subi ! Et avec une seule direction, une logistique commune, la gestion unique des dossiers médicaux, etc. on peut craindre que lorsque tout sera en place, dans 15 mois, le personnel administratif risque gros !

« De plus, les accords d'entreprise (protection sociale, 35h, etc.) vont être dénoncés dans les 2 centres pour être renégociés, avec la claire volonté de les niveler par le bas !

« Des problèmes de classification se

posent aussi : les mêmes personnels ne sont pas reconnus dans les 2 centres aux mêmes échelons.

« Notre syndicat s'est rapproché de celui du CLCC de Nantes et nous travaillerons ensemble sur ce dossier.

« Force Ouvrière fera valoir les intérêts des agents bien sûr, mais aussi ceux des patients !

« Déjà l'Union Nationale FO des Centre de Lutte contre le Cancer a publié un communiqué de presse. »

Ce communiqué est reproduit ci-dessous.

Union Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer
Force Ouvrière

NON à l'élimination des Centres de lutte contre le cancer les uns après les autres !

Lors du comité social de concertation du 14 septembre 2010, la fédération patronale a annoncé officiellement la fusion des Centres de lutte contre le cancer de Nantes et d'Angers, afin d'aboutir à la création d'un nouveau centre plus grand, plus important, plus « régional », qui occupera une place politique beaucoup plus forte.

Le 14 septembre, devant nos questions, ils se sont engagés à garder le personnel sous la Convention collective nationale, à ne pas supprimer d'emploi et à conserver les personnels sur les sites originels (pas de mobilité forcée). « Tout fonctionnera comme avant », « à la différence qu'il n'y aura plus qu'une seule direction et un seul budget ».

Quelle est la raison de ce changement ? Mieux soigner les patients ?

Sont-ils si mal soignés actuellement dans nos centres ? Est-ce qu'ils ne bénéficient pas de la meilleure stratégie de soins élaborée par toute la cancérologie française et internationale qui s'échange déjà au maximum les résultats de ses recherches et dont profitent tous les établissements voués au Service public ?

La raison est précise : s'adapter à la loi HPST (loi Bachelot), obtenir plus d'argent en étant un rival « qui compte » par rapport aux autres structures de la « Région Pays de la Loire » et par rapport aux autres établissements de cancérologie sur le territoire, car la T2A est très loin de suffire aux besoins sanitaires de la population !! Voilà pourquoi deux centres dont chacun profite déjà des découvertes nationales et internationales et dont la taille moyenne permet de soigner les patients dans de bonnes conditions vont devenir une grande « usine à soins » dont les patients deviendront de plus en plus anonymes !

Voilà pourquoi le Centre René Huguenin de St Cloud a déjà été absorbé par le Centre Curie de Paris, qui, malgré son prestige, leur paraissait trop petit !

Voilà pourquoi d'autres centres sont menacés : Strasbourg, et d'autres en pleine mutation : Toulouse, Villejuif.

Nous refusons cette politique de liquidation des Centres.

Nous le disons clairement : rien ne la justifie, sauf des intérêts financiers et la volonté de nos gouvernants de détériorer ce qui a été en 2000 le « meilleur système de santé au monde ».

Nous exigeons qu'aucun accord local ne soit dénoncé (en effet, au moment de l'absorption de René Huguenin, les accords locaux ont été dénoncés immédiatement) et que les personnels restent protégés, dans leur nombre, leur emploi, leur site géographique et leurs garanties collectives

Le 20 septembre 2010

Communiqué de presse de l'UD :

Force Ouvrière a le vent en poupe à Keolis Angers (Transports Urbains de l'Agglomération Angevine)

Le syndicat Force ouvrière, récemment reconstitué avec d'anciens militants des autres syndicats (CGT-CFDT-CFTC), obtient près de 30% des voix et la seconde place aux élections professionnelles, après la CFDT, laissant loin derrière la CGT (11,8%) et la CFTC (10,8%).

Dans cette entreprise qui compte plus de 500 salariés, le syndicat FO obtient

33,2 % des voix du collège « ouvriers et employés » aux élections au Comité d'entreprise et 32,2 % des voix du même collège aux élections des délégués du personnel (respectivement 29,4 % et 28,6 % tous collèges confondus). Ces résultats ont permis au syndicat Force Ouvrière d'obtenir 8 élus sur 28 possibles, trois jours après la journée de grève et de manifestations du 7 septembre

où le jeune syndicat FO a pris ses responsabilités en déposant un préavis de grève pour le retrait du projet de loi de contre-réforme des retraites.

L'union Départementale FO félicite son syndicat et ses nouveaux élus, et l'assure de son soutien pour développer la syndicalisation et l'action revendicative.

Angers, le 10 septembre 2010

En direct des syndicats :

Keolis ANGERS : Le syndicat FO reconstitué obtient la seconde place !

Au printemps de cette année, le syndicat FO de Keolis s'est reconstitué, à l'initiative de camarades issus d'autres organisations syndicales, autour de l'ancien secrétaire du syndicat CGT, Jean-Louis Fourrier.

Keolis est l'entreprise qui détient la délégation de service public pour l'organisation des transports urbains de l'agglomération angevine. Elle compte plus de 500 salariés.

Le Combat Social FO49 a rencontré Jean-Louis FOURNIER.

Le Combat Social : Peux-tu nous indiquer dans quelles conditions vous avez reconstitué le syndicat FO ?

Jean-Louis Fourrier : **Face à l'inaction** des autres syndicats, et notamment face à un syndicat CFDT très proche de la direction, il y avait une forte attente des **salariés de l'entreprise pour qu'un syndicat qui défende réellement leurs intérêts se constitue.**

D'autant plus qu'avec l'arrivée du Tramway à Angers, c'est toute l'organisation des transports qui va être modifiée : nouveaux circuits pour les bus, augmentation des fréquences, notamment de **nuits et de dimanche, etc. ... L'inquiétude** des salariés est grande.

A plusieurs, nous avons décidé de **constituer un syndicat. Le choix de FO s'est imposé**, parce que FO est représentatif, **à l'échelle nationale, dans Keolis.**



CS : Peux-tu nous indiquer comment vous avez préparé les élections ?

J-LF : **Nous avons répondu aux inquiétudes** des salariés. Nous avons plusieurs fois tenté de rencontrer la direction pour lui faire part des revendications. **Celle-ci nous a ignorés... ce qu'elle ne pourra plus faire maintenant** que nous sommes, et de loin, le second syndicat.

De plus, la direction, plutôt que de nous rencontrer, a constitué en catimini des sortes de groupes de travail informels, pour discuter avec quelques salariés. **C'est clair : ils cherchent à nous diviser.** Pour nous, la discussion sur les conditions de travail, sur son organisation, relève du syndicat qui lui, défend les **intérêts de tous les salariés de l'entreprise**, et pas quelques intérêts personnels ou catégoriels.

Nous avons d'ailleurs très clairement exprimé dans notre profession de foi que nous serons la voix des salariés face à la direction... **Les salariés semblent avoir entendu : nous obtenons plus de 30 % des suffrages dans le collège** ouvriers et employés.

CS : Et dans le combat contre le projet de loi gouvernemental sur les retraites ?

J-LF : Pour le 7 septembre, juste avant nos élections qui se sont tenues le 10, nous avons déposé un préavis de grève. **Depuis, nous n'avons pas baissé les bras et continuons d'exiger, avec l'ensemble des salariés de ce pays, le retrait** du projet de loi.

Propos recueillis le 15 septembre 2010

En direct des syndicats :

Assistantes maternelles et assistantes familiales : Force Ouvrière présente une liste aux élections à la Commission Consultative Paritaire Départementale

Le 17 août dernier, l'Union Départementale publiait un communiqué de presse qui, d'une part informait les assistantes maternelles de la mise en place d'une qualification « d'assistante maternelle diplômée » par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience) et, d'autre part, rappelait l'existence d'une convention collective créée en 2005 pour cette profession.

Joel Yquel, secrétaire adjoint de l'UD, nous communique :

« Suite à ce communiqué de presse, l'Union Départementale a reçu une multitude de coups de téléphone de la part des salariées exerçant cette profession et visiblement qui soulevaient beaucoup de questions tant sur la nouvelle qualification que sur la convention collective en général.

Nous avons donc organisé une réunion

à la Bourse du Travail, le lundi 27 septembre, avec l'appui d'une camarade de la branche : Véronique DELAITRE – ex assistante maternelle et qui participe, comme représentante de la FGTA-Force Ouvrière, à toutes les négociations nationales.

Après une présentation détaillée par Véronique du diplôme d'assistante maternelle, s'en est suivi un échange très intéressant avec les assistantes maternelles présentes (12 avaient fait l'effort de se libérer pour cette réunion).

Beaucoup de questions notamment sur le contrat de travail, sur les congés payés, sur l'agrément, etc. ... auxquelles Véronique s'est engagée à apporter les réponses aux personnes présentes, en indiquant que par la suite, il serait utile et nécessaire pour elles, d'adhérer au Syndicat FO des Assistantes Maternelles, pour recevoir régulièrement toutes les

informations utiles concernant leur profession.

Pour l'Union Départementale, je les ai vivement incitées à se porter candidates sur la liste Force Ouvrière à la « Commission Consultative Paritaire Départementale des Assistants Maternels et Familiaux ».

A l'issue de cette réunion, la satisfaction était évidente chez les participantes à la réunion et certaines d'entre elles, ont décidé d'adhérer à Force Ouvrière et se sont portées candidates sur nos listes.

Nous avons pris l'engagement envers elles, de les informer lorsqu'elles nous contacteront et de renouveler ce genre de réunion.

Un grand merci à Véronique DELAITRE pour sa disponibilité et ses connaissances de la profession. »



La réunion du 27 septembre - En médaillon, Véronique DELAITRE

FO
Force Ouvrière

**Election de vos représentants à la CCPD
Assistant(e) maternel(le),
Assistant(e) familial(e).
Une véritable profession !**

Nature, Réserve
Assistent(e)s maternel(le)s agréé(e)s (statut catégorie d'accueil - agréé(e)s) par les particuliers, famille accueilli(e)s (familiales), vous êtes amené(e)s à être vos représentants à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD) et plus tard le 22 octobre 2010.

Qu'est-ce que la CCPD ?
La Commission Consultative Paritaire Départementale est représentative de département employeurs et de représentants des assistants maternels et familiaux.

Quel est son rôle ?
La CCPD est invitée à être assise toute décision du Préfet en matière de contrat de travail, de son renouvellement et de la fixation des assistants maternels et des assistants familiaux.

Vous êtes directement concernés !
Ces représentants auront donc, en particulier, à voter de manière en cas de renouvellement, de non renouvellement ou de modification de l'agrément.

Nous vous invitons à voter pour les candidats présentés par le syndicat Force Ouvrière.
Elles bénéficient de l'expérience d'une organisation syndicale forte et indépendante, expérimentée depuis la défense des intérêts de toutes les professions. Elles ont obtenu vos statuts individuels et des droits qui les aident à exercer leur profession dans de meilleures conditions. Elles seront à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider à faire valoir vos droits.

Force Ouvrière nous aide à faire valoir vos droits et à améliorer chaque fois que possible les termes qui régissent vos aspects de cette profession.

**Votez pour l'efficacité et l'indépendance.
Votez pour les candidats FORCE OUVRIÈRE**

Titulaires	Suppléantes
<ul style="list-style-type: none"> Nathalie THOUVENOT - Assistante Maternelle Marie-Annick THEBAULT - Assistante Maternelle Patricia FRESNAULT - Assistante Maternelle Stephanie PERISSON - Assistante Maternelle Et Laurence de Lamoignon 	<ul style="list-style-type: none"> Marie LAMBLLET - Assistante Maternelle Lucienne FORTUJE - Assistante Maternelle Isabelle FICHET - Assistante Maternelle Nelly BRICARD - Assistante Maternelle

La profession de foi pour les élections à la CCPD

Cette profession de foi est jointe en encart. Nous sollicitons tous les camarades qui connaissent des assistant(e)s maternel(le)s : informez-les de la présence d'une liste FO à l'élection de leurs représentant(e)s à la CCPD.

En direct des syndicats

Grève à l'EHPAD « Vivre Ensemble » à l'initiative de Force Ouvrière

Nous reproduisons dans cette page deux articles de presse parus le 16 septembre.

À l'initiative de la section syndicale FO de l'Établissement d'Hospitalisation pour Personnes Âgées « Vivre ensemble », les personnels ont fait grève ce jour là.

La maison de retraite « Regina Mundi » de la Jumelière a été absorbée par l'entité « Vivre ensemble », qui désormais regroupe 3 établissements. La direction a mis en place un processus de mutations autoritaires, pour diminuer les effectifs, et engagé des modifications brutales de l'organisation du travail. Cette

politique a un effet désastreux pour les personnels et les résidents.

Les personnels ont établi, en AG avec FO, le 1er septembre, leurs revendications.

Devant l'intransigeance de la direction, la grève a été décidée le 16 septembre, jour où se tenait un conseil d'administration.

Un protocole d'accord satisfaisant nombre des revendications a été signé, et la grève suspendue. Mais nos camarades nous informent que la direction cherche à reprendre d'une main ce qu'elle a donné de l'autre... A suivre !



Ouest France
16/09

Conflit social aux résidences Vivre Ensemble

L'association gère trois maisons de retraite. Des mutations contraintes entre les sites provoquent la grogne.

Rude journée, hier, à la maison de retraite de l'Angevinière, à La Jumelière. Depuis le 1^{er} janvier, la résidence jumélinoise appartient à l'association Vivre Ensemble, un Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) qui réunit deux autres sites : Regina Mundi et Rose Glet à La Salle-de-Vihiers.

Dans les locaux neufs de la résidence l'Angevinière, une quarantaine d'employées de l'association ont formé un piquet de grève dès 9 h, hier. Au cœur de la discorde : les mutations forcées entre les sites de Ehpad Vivre Ensemble.

« Ça fait plus d'un an qu'on signale des dysfonctionnements. C'est pour les résidents qu'on fait ça. La direction n'est jamais joignable, le ménage dans les chambres n'est fait qu'un jour sur deux... Mais là, les mutations forcées, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase », expose Gwénaëlle Rochard, représentante de FO.

Le site de La Jumelière est en plein agrandissement. Une première tranche de travaux a permis de passer de 20 à 37 places pour les résidents. Une seconde tranche prévue en octobre, avec notamment l'ouverture

d'une unité Alzheimer, portera l'Angevinière à 50 lits.

Le site de La Salle-de-Vihiers, Regina Mundi, va, quant à lui, diminuer sa capacité d'accueil. « Sur 80 lits autorisés, il n'y a une capacité d'accueil que de 75 places pour des problèmes de locaux et cela descendra à 60, explique Christian Guiboux, directeur de l'Ehpad. Ces changements imposent des transferts d'emplois sur les sites. »

« Cinquante lits pour l'Angevinière, cela représente neuf postes supplémentaires. » On a fait un appel à candidature, trois salariées se sont portées volontaires », rapporte Christian Guiboux. Pour le reste, une contrainte de changement a été imposée. « Mais nous avons pris en compte l'origine géographique des salariées ».

Hier, le conseil d'administration de l'Ehpad était réuni sur le site juméliinois, et a accueilli une délégation du personnel.

Parmi les propositions étudiées, il a notamment été question de prime à la mobilité et d'indemnité kilométrique. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, aucun accord n'était conclu.

Courrier de
l'Ouest 16/09

La Jumelière

Le personnel de trois maisons de retraite en grève

Une partie des salariés de trois maisons de retraite, l'Angevinière (La Jumelière), Rose Glet et Regina Mundi (La Salle-de-Vihiers), ont

déclenché un mouvement de grève hier mercredi devant l'établissement de la Jumelière.

« Les négociations engagées entre la représentante de la section FO de l'EHPAD, Gwénaëlle Rochard et la direction n'ont pas permis d'aboutir à un accord à ce jour. Aussi notre organisation syndicale appelle-t-elle à la grève. Un mouvement qui pourra se durcir si aucun accord ne sort à la suite de notre entrevue avec le conseil d'administration », expliquaient les délégués.

Les trois établissements emploient une centaine de salariés, dont une quarantaine a cessé le travail. « Tout en assurant un service minimum auprès des résidents, nous remettons en cause les décisions arbitraires de nos dirigeants. Dans le système pré-

cedent d'organisation du travail, les salariés étaient attachés à une unité précise. Le nouveau dispositif visant à organiser la mobilité a des conséquences néfastes notamment pour les résidents qui souhaitent pouvoir être en relation avec les mêmes intervenants. Les mutations et la restructuration non organisées entre les trois sites afin de combler les trous, sont contraires au bien-être des résidents. Ils voient des filles passer et n'ont plus aucun repère. C'est anormal et nous souhaitons après notre réunion de négociation arriver à un compromis, car notre conscience professionnelle reste la même », précisaient encore les délégués syndicaux.

Communiqués de la confédération FO

Budget, projet de loi de financement de la sécurité sociale : les salariés encore une fois dans la ligne de mire !

Budget 2011 : massacre à la tronçonneuse

Les grandes lignes du projet de loi de finances 2011 ont été officiellement présentées par le gouvernement. Sans surprise, il poursuit son plan d'austérité de réduction des dépenses publiques se fixant l'objectif de ramener le déficit public à 6% fin 2011. La ministre de l'économie allant jusqu'à déclarer « nous y sommes allés à la tronçonneuse ».

Le chef de l'État et son gouvernement consacrent donc la rigueur – sans pour autant l'assumer publiquement – en règle imposée pour répondre au dogme de réduction tous azimuts des déficits publics et au diktat des marchés financiers. Les choix fiscaux en sont un exemple frappant. En y consacrant plus de 45 Mds €, le gouvernement fait de la charge de la dette la première

dépense de l'État. Tout est dit !

En réduisant les dépenses fiscales qui concernent essentiellement les salariés et les ménages modestes (classes moyennes et précaires), en supprimant les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'État, en asphyxiant les collectivités territoriales (ce qui contribue à rendre impossible la mise en œuvre des aides sociales et de solidarité), et en refusant d'investir pour lutter contre le chômage de masse, le gouvernement crée lui-même les conditions pour aggraver les effets de la crise, toujours en vigueur, voire pour en instaurer une nouvelle.

Concomitamment, l'Insee publie le dernier chiffre de la pauvreté en France. Loin des heureux bénéficiaires du bouclier fiscal, non remis en cause par ce budget 2011, ou des

actionnaires et autres financiers toujours pas régulés ni taxés, 8 millions de personnes, salariés notamment, vivent avec moins de 950 euros par mois !

Force Ouvrière dénonce et s'oppose à ce budget de rigueur. Alors que le chômage, la pauvreté et les inégalités s'enracinent et s'aggravent en France, il s'agit de penser une autre répartition des richesses, par une véritable réforme fiscale d'ampleur, capable de répondre aux besoins de plus en plus importants de la République sociale.

Ce budget 2011 de rigueur, c'est l'austérité sans aucun espoir. Un véritable massacre à la tronçonneuse.

Paris, le 30 septembre 2010

Projet de Loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2011 : Les assurés payent la note de la crise

Le déficit des régimes de base et du FSV (fonds de solidarité vieillesse) cumulé dépassera 34 milliards d'euros en 2011. Pour FO, la situation pourrait se résumer en deux points : recul de la couverture des assurés et des allocataires entraînant un reste à charge toujours plus important et aucune solution de long terme pour pérenniser un système fondé sur la solidarité. Faute de nouvelles recettes, les déficits de toutes les branches continuent de se creuser. ...

Les mesures annoncées dans le cadre du PLFSS 2011 ... fragilisent un peu plus les moins bien couverts des assurés. Concernant le plan d'économie de 2,5 milliards d'euros, Force

Ouvrière s'oppose particulièrement aux mesures annoncées : passage du remboursement des vignettes bleues de 35 à 30 % et le montant du seuil du 100% à l'hôpital relevé de 91 à 120 euros. Celles-ci auront pour conséquence de sanctionner directement les patients et entraîneront nécessairement une hausse du coût des complémentaires santé.

Sur la question des retraites, le projet de loi nous apparaît injuste socialement et inefficace financièrement...

Concernant la branche famille, Force Ouvrière déplore le creusement du déficit à plus de 3 milliards d'euros, et ce, malgré l'injustice du gel des

prestations familiales en 2010.

Force ouvrière constate une nouvelle fois l'augmentation de tous les allègements généraux de cotisations, y compris sur les heures supplémentaires.

Dans une période de recherche de recettes nouvelles, il nous semble de plus en plus urgent de revoir l'ensemble des dispositifs d'exonérations de cotisations sociales qui n'ont jamais joué leur rôle en matière de création d'emplois.

L'annonce de l'annualisation du calcul des allègements généraux est une avancée même si cela reste largement insuffisant.

Paris, le 29 septembre 2010



Du 15 novembre au 15 décembre prochains auront lieu les élections des représentants des locataires qui siègent dans les conseils d'administration des organismes HLM.

L'AFCO, Association Force Ouvrière Consommateurs, présente des listes à ces élections.

Elle est l'une des 5 associations nationales représentatives de locataires, la 3ème en nombre de sièges depuis 2006, date du dernier scrutin.

Particulièrement active dans les domaines essentiels que sont le droit à l'accès au logement et au maintien dans les lieux, le pouvoir d'achat, le niveau du loyer et des charges, l'AFCO se préoccupe également de la qualité du cadre de vie.

Ses différentes actions lui permettent d'exprimer des exigences fortes à destination des bailleurs sur le quotidien des locataires afin de contribuer au « vivre ensemble » (respects entre voisins, entretien des parties communes et des abords, etc.).

Attentive aux souhaits et préoccupations des locataires, l'AFCO a réalisé une étude de laquelle il ressort que les priorités de ces derniers se concentrent sur le niveau du loyer et des charges. C'est dans cet esprit que l'asso-

Élections aux Conseils d'Administration des organismes de HLM

Votez pour les candidats présentés par l'AFCO

(Association FORCE OUVRIERE Consommateurs)

ciation dénonce et combat les augmentations indues et les mesures gouvernementales qui contribuent tant au désengagement de l'État qu'à l'appauvrissement du logement social.

Quel est le rôle des administrateurs locataires ?

Les administrateurs locataires, élus pour 4 ans, représentent et défendent les intérêts des locataires, participent à la gestion de l'organisme HLM, veillent au respect des règles d'attribution des logements.

Qui peut voter ?

Toute personne titulaire d'un contrat de location d'une habitation depuis au moins six semaines avant la date du scrutin. Chaque contrat de location ne peut donner lieu qu'à une seule voix et une seule candidature.

Ces élections concernent plus de 800 organismes d'HLM et près de 4,2 millions de logements sociaux, soit plus de 10 millions de personnes.

Un coût sans cesse à la hausse

Aujourd'hui, le coût du logement devient prohibitif pour bien des ménages : il représente en moyenne 25% de leurs revenus. En réalité, cette moyenne cache souvent des chiffres bien plus élevés (jusqu'à 50%), correspondant à des situations de grande précarité. Dans ce contexte, l'AFCO a choisi de s'engager encore davantage auprès des locataires pour défendre leurs droits tant au plan des revendications nationales que des revendications locales, au quotidien. Ainsi, le président de l'AFCO nationale, Jean-Claude MAILLY, a défendu et obtenu

une revalorisation des aides personnelles au logement dans le cadre de la conférence de l'emploi et des revenus au mois de décembre dernier.

Le logement victime de la rigueur budgétaire

Il y a déjà deux ans, l'AFCO avait dénoncé les mesures opérées sur le 1% logement ayant eu pour conséquence une baisse du budget logement à hauteur de 1 milliard d'euros. Depuis, cette baisse s'est amplifiée de près de 20% sur la période 2008-2011 alors que la France compte plus de 3,5 millions de mal logés...

Pour l'AFCO, l'Etat ne doit pas faire supporter aux acteurs du logement social le poids de la crise et de la rigueur budgétaire. L'AFCO souhaite que les moyens budgétaires (exonérations fiscales Robien et Borloo sans contreparties sociales) soient réorientés, afin de permettre la construction non pas des 120 000 logements sociaux par an annoncés, mais au moins le double avec des loyers de sortie relevant du financement social (Plan Locatif Aidé d'Intégration).

Voter pour les listes AFCO

Les candidats présentés par l'AFCO s'engagent à représenter les locataires en toute indépendance. Ils auront à cœur de défendre leurs droits dans tous les domaines du logement. "Mon logement je le défends, je vote AFCO !"

Pour vous informer et vous conseiller, contactez l'AFCO :

<http://www.afco.net>

ou, du lundi au vendredi

de 9h30 à 12h30, au : 01 40 52 85 85.

Élections professionnelles



Keolis Angers : Élections professionnelles
du 10 septembre 2010

Ensemble des collèges	Comité d'Entreprise Titulaires			Comité d'Entreprise Suppléants			Délégués du Personnel Titulaires			Délégués du Personnel Suppléants		
	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)	Suf.	%	Elu(s)
Inscrits	514			514			514			514		
Votants	423	82%		423	82%		423	82%		423	82%	
B & N	8			10			11			9		
Valablement exprimés	415			413			412			414		
FO	122	29,4%	2	104	25,2%	1	118	28,6%	3	102	24,6%	2
CFDT	175	42,2%	4	170	41,2%	3	172	41,7%	3	163	39,4%	4
CFTC	45	10,8%	0	62	15,0%	1	57	13,8%	1	62	15,0%	1
CGT	49	11,8%	0	53	12,8%	1	40	9,7%	0	65	15,7%	1
CGC	24	5,8%	0	24	5,8%	0	25	6,1%	1	22	5,3%	0
Total élus			6			6			8			8

Total des élus		
CE	DP	CE + DP
3	5	8
7	7	14
1	2	3
1	1	2
0	1	1
12	16	28

Droit syndical - Mesure de la représentativité

Le résultat aux élections de DP ne peut pas être pris en compte si les élections de **CE ont eu lieu et que l'organisation syndicale concernée n'y a pas présenté de candidats**. Et ce, quel que soit le résultat aux DP

La loi du 20/08/2008, issue de la « position commune CGT-MEDEF-CFDT » est, en plus d'être liberticide et anti-démocratique, particulièrement mal écrite.

Elle donne lieu très régulièrement à des interprétations de la cour de cassation, même en pleine « trêve estivale » : Arrêt Cour Cassation 13 juillet 2010 n° 10-60.148

Dans le cas analysé par la cour un **syndicat (FO !)** n'a, pas présenté de candidat aux élections au CE. Il en a par contre présenté aux DP. Seule liste en présence aux DP, FO obtient 100 % des voix à cette élection.

A l'issue de ces élections, le syndicat procède à la désignation d'un DS.

L'employeur conteste cette désigna-

tion, en se fondant sur le fait que la **mesure de la représentativité s'effectue** sur les élections au CE.

Le tribunal d'instance déboute l'employeur, se fondant sur le fait que l'article L. 2122-1 du code du travail précise que sont représentatives au niveau de l'entreprise ou de l'établissement, les organisations qui ont notamment recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au CE ou de la DUP ou, "à défaut" des DP, quel que soit le nombre de votants

Faute de précision dans la loi, le tribunal a considéré que « à défaut » peut être entendu comme « à défaut de réunir 10 % aux niveaux du CE ou de la DUP ».

La Cour de Cassation adopte une position diamétralement opposée :

« **L'audience recueillie par les organisations syndicales aux élections des délégués du personnel ne peut être prise en compte pour apprécier leur représentativité, que s'il ne s'est pas tenu dans l'entreprise d'élections au CE ou à la DUP permettant de mesurer cette audience** »

Dont acte !

Une seule élection est prise en compte : le premier tour au CE

Il convient donc d'avoir à l'esprit au moment de préparer les élections que, si il y a des élections au CE dans l'entreprise, la seule élection prise en compte pour la mesure de la représentativité, c'est le premier tour de cette élection. Ne pas présenter y de candidat interdit au syndicat d'être représentatif.

RETRAIT

du projet gouvernemental sur les retraites

Pour l'engagement de l'indispensable rapport de force, la responsabilité des confédérations syndicales est posée, au plan national, pour un appel à la grève interprofessionnelle le 12 octobre, pour bloquer le pays si nécessaire, avec un objectif : le retrait de la loi !

EST-CE LE MOMENT? OUI OU NON ?

C'est la proposition de la Confédération Force Ouvrière !

Maintenant, le temps presse !

- ▶ Pour préparer l'unité sur le retrait ;
- ▶ Pour préparer la journée de mobilisation du mardi 12 octobre, pour laquelle FO appelle à la grève interprofessionnelle.

Force Ouvrière propose à tous(tes) les salariés(es) dans les entreprises et administrations, de se rassembler sur l'exigence du retrait et de préparer dans les assemblées générales, les conditions de ce rapport de force, pour la grève jusqu'au retrait !

LE 12 OCTOBRE : Grève interprofessionnelle et manifestations

Angers place Leclerc 10 h 30
Cholet place Travot 10 h 30
Saumur avenue du G^{al} De Gaulle . 10 h 00
Segré place de la République 17 h 00



Élection de vos représentants à la CCPD Assistant(e) maternel(le), assistant(e) familial(e) Une véritable profession !

Madame, Monsieur

Assistante ou assistant maternel(le) agréé(e) (toutes catégories d'accueil : employés(es) par les particuliers, l'aide sociale à l'enfance, les crèches familiales...) ; assistante ou assistant familial(e), vous êtes appelé(e) à élire vos représentants à la **Commission Consultative Paritaire Départementale (C.C.P.D.)** au plus tard le **29 octobre 2010**.

Qu'est-ce que la C.C.P.D. ?

La Commission Consultative Paritaire Départementale est un Organisme paritaire consultatif, composé à égalité de représentants du département désignés et de représentants élus des assistants maternels et familiaux.

Quel est son rôle ?

La CCPD doit émettre un avis avant toute décision du Président du conseil général sur le retrait, le non renouvellement ou la restriction de l'agrément ainsi que sur le programme de formation des assistants maternels et des assistants familiaux.

Vous êtes directement concerné(e)s !

Ces représentants auront donc, en particulier, à vous défendre en cas de retrait, de suspension, de non renouvellement ou de restriction de l'agrément.

L'agrément

Que vous soyez assistant(e) maternel(le) ou assistant(e) familial(e), vous devez obtenir une autorisation préalable à l'exercice de votre profession.

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans par le président du conseil général qui précise le nombre et l'âge des enfants qui peuvent être accueillis⁽¹⁾.

Le code de l'Action Sociale et des familles précise les critères légaux requis et tout refus, restriction ou suspension d'agrément doit être dûment motivé. Les élus FO s'attacheront au strict respect de ces dispositions et pourront vous défendre face au Conseil Général.

La formation

La C.C.P.D. donne également son avis sur le **programme de formation** des assistants maternels et des assistants familiaux **qui doit contribuer au développement de leur qualification et donc à la reconnaissance de leur profession**. FO sera particulièrement attentive à la mise en œuvre d'un plan de formation.

La certification professionnelle des assistant(e)s maternel(le)s à domicile : un nouveau pas pour une réelle reconnaissance

Si les difficultés pour l'obtention de cette certification sont nombreuses, la démarche de prise en compte des compétences et de validation de l'expérience représente une évolution vers une véritable professionnalisation. FO vous assistera dans cette démarche.

(1) Pour les assistants familiaux l'obtention du diplôme d'État valide définitivement l'agrément.

Nous vous invitons à voter pour les candidates présentées par le syndicat Force Ouvrière.

Les candidates Force Ouvrière sont vos collègues. Exerçant comme vous ce métier, elles seront à vos côtés pour défendre vos intérêts.

Elles bénéficient de l'expérience d'une organisation syndicale libre et indépendante, expérience acquise dans la défense des salariés de toutes les professions. Elles ont obtenu les mêmes garanties et droits que les délégués du personnel des autres professions, elles seront donc à vos côtés pour défendre vos situations individuelles aussi bien face à vos employeurs que face à l'administration qui délivre l'agrément. Elles seront à votre écoute pour vous dispenser aide et conseils en matière de défense de vos droits.

Force Ouvrière reste plus que jamais mobilisée afin d'intervenir et d'améliorer chaque fois que possible les textes qui réglementent tous les aspects de cette profession.

**Votez pour l'efficacité et l'indépendance.
Votez pour les candidats FORCE OUVRIÈRE.**

Titulaires

- Nathalie THIMOLEON - Assistante familiale
La Membrolle sur Longuenée
- Marie-Annick THEBAULT - Assistante Maternelle
La Jumelière
- Patricia FRESNAULT - Assistante Maternelle
Angers
- Sophie PERSON - Assistante Maternelle
St Saturnin sur Loire

Suppléantes

- Karine LANGLET - Assistante maternelle
Montreuil-Juigné
- Louisette PERTUÉ Assistante Maternelle
Angers
- Isabelle FROGER Assistante Maternelle
Beaupréau
- Nelly BRÉARD Assistante Maternelle
St Rémy en Mauges